

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_109

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**EXPOSITIONS AU CHATEAU
DE BEAULIEU**

**APPROBATION D'UNE
CONVENTION A PASSER AVEC
LES ARTISTES AURELIEN
DURIER ET GHISLAIN DECLAS**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201217-1_109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 18/12/2020

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

EXPOSITIONS AU CHATEAU DE BEAULIEU

**APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER
AVEC LES ARTISTES AURELIEN DURIER ET GHISLAIN DECLAS**

Véronique MOUILLER, 1^{ère} adjointe charge de l'action culturelle et de la communication expose à l'assemblée :

La ville, sensible aux talents locaux, a souhaité réunir deux artistes travaillant autour du portrait : Aurélien Durier et Ghislain Declas.

L'exposition initialement prévue au printemps 2020 a dû être repoussée suite à la crise sanitaire. Elle aura donc lieu du samedi 30 janvier au dimanche 07 février 2021.

Afin de formaliser cette exposition, une convention doit être passée avec chacun des artistes pour définir les modalités de mise en œuvre.

- à la charge de chaque artiste : la surveillance de leur exposition.
- à la charge de la ville : la mise à disposition des salles du château à titre gracieux, l'installation des œuvres, le vernissage, l'assurance de l'exposition et la réalisation, l'impression des documents de communication et leur diffusion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

1°) approuve la convention à passer avec les artistes Aurélien DURIER et Ghislain DECLAS, dans le cadre d'une exposition au Château de Beaulieu.

2°) précise que cette exposition aura lieu du 30 janvier au 07 février 2021

3°) dit que cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de chacune des parties (commune de Riorges et les artistes)

4°) autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 18 décembre 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN